

En 2023, le réseau régional PIVA (Point Information Vie Associative en Hauts-de-France) devient le réseau national d'appui à la vie associative locale : Guid'Asso.



Des PIVA aux Guid'assos

Après 2 années d'expérimentation, le réseau national d'appui à la vie associative locale – [Guid'assos](#) [1]- s'est généralisé par instruction du Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse le 28 avril 2022.

Les PIVA (information) et PIVA + (accompagnement), laisseront la place à 4 niveaux de Guid'assos de l'orientation à l'accompagnement spécialisé et fonctionneront en réseau. Ils sont coordonnés au niveau régional par [Le Mouvement Associatif](#) [2] et [DRAJES](#) [3] soutenu financièrement par l'Etat et la région Hauts-de-France :

- Guid'asso Orientation : il s'agit par exemple de Maison France Service
- Guid'asso Information : Il s'agit des équivalents PIVA
- Guid'asso Généraliste : L'accompagnement généraliste correspond aux missions des PIVA+
- Guid'asso Spécialiste : cette nouveauté viendra compléter l'appui et l'accompagnement associatif.

Guid'assos

Présentation de la préfiguration accompagnement des associations

Afficher/masquer la transcription

Présentation de la préfiguration accompagnement des associations

Le réseau des Guid'assos

Le réseau des guid'assos leur permettra de mutualiser des ressources et des connaissances sur la vie associative locale. Le fruit de ce travail se retrouve par exemple dans le [Scoop-It de veille sur l'actualités et la vie associative dans les Hauts-de-France](#) [4], piloté par la MRES. Pour chaque département, les Guid'assos auront un référent : l'association DSU à Boulogne sur Mer pour le Pas-de-Calais, la Maison des associations de Tourcoing pour le Nord, la Maison des associations Amiens Métropole (MAAM) pour la Somme, l'E2RS pour l'Oise et enfin le foyer rural de Braine pour l'Aisne.

Et pour la Politique de la ville ?

Souvent, le portage d'initiatives citoyennes passe par une forme associative ou des projets en lien avec le monde associatif. Les Guid'assos peuvent permettre aux associations, citoyens ou collectifs de mieux se situer avec les acteurs locaux et à être accompagné gratuitement sur les démarches associatives. Les enjeux de professionnalisation des associations, leur structuration peuvent y être abordés et peuvent contribuer au dynamisme citoyen des Quartiers Prioritaires de la Ville.

La région Hauts-de-France lance les guid'assos dans une délibération cadre

Fin janvier, la région Hauts-de-France a adopté 2 délibérations sur la vie associative.

La première, la délibération adre sur la politique régionale Vie associative vient rappeler le cadre d'intervention de la région sur le soutien à la vie associative autour de 5 priorités et de 10 engagements. Les guid'assos sont ainsi entérinés dans cette délibération au titre de la priorité 2 : accompagner la structuration du monde associatif. Le conseil régional viendra en complément de financement pour les guid'assos généralistes et spécialistes. Autres priorités régionales : l'appui aux dynamiques associatives, la qualification des rapports Région-Associations et l'emploi associatif.

REGION
HAUTS-DE-FRANCE
SÉANCE PLÉNIÈRE
DU CONSEIL REGIONAL



Délibération n° 2023.00035

Réunion du 26 janvier 2023

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
8521769

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 02/02/2023

Retour Préfecture : 02/02/2023

Exercice Budgétaire : 2023

Fonction : 348 AUTRES

Directbn : DSJVA

Thème : C08.05 Vie associative

Objet : Délibération-cadre: politique régionale Vie associative.

Le conseil régional, dûment convoqué par son Président et réuni le 26 janvier 2023, à 09:00, Salle de l'hémicycle - 151 Avenue du Président Hoover à Lille, sous la présidence de Monsieur Xavier Bertrand, Président du conseil régional,

Vu le code général des collectivités territoriales, et plus précisément les articles L1111-4 et L1611-4,

Vu l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,

Vu la délibération n° 20180831 du Conseil régional du 28 juin 2018 relative à l'adoption du plan régional de prévention de la radicalisation et de la charte régionale de la laïcité et des valeurs de la République,

Vu le protocole d'accord CPER 2021-2027, adopté par délibération n°2021.00481 du Conseil régional du 4 février 2021,

Vu la délibération n°2021.01314 du Conseil régional du 20 juillet 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2023, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu la délibération n°2022.01210 du Conseil régional du 23 juin 2022 adoptant la Feuille de route 2022/2027 Rev3, transformons les Hauts-de-France,

Vu l'avis émis par la commission Affaires familiales et sociales (famille, santé, action sociale, citoyenneté, vie associative)

PREAMBULE :

En Hauts-de-France, près de 100 000 acteurs associatifs proposent des services pour améliorer le quotidien des habitants de l'ensemble du territoire. Portées par l'engagement de près d'un million de bénévoles, appuyées par près de 200 000 salariées, les associations de la région contribuent activement au développement social et économique de l'ensemble des territoires ruraux et urbains.

Si depuis 2020, les conditions sanitaires et économiques ont fortement impacté le fonctionnement de nombre d'entre elles, les associations ont néanmoins continué, malgré la crise, à dispenser leurs services, au bénéfice notamment des personnes les plus démunies. A ce jour, elles continuent d'être un pilier du développement économique et social des territoires.

Une consultation numérique, initiée sur la plateforme collaborative « citoyenscommus.org » et menée de mai à août 2022, a démontré que les grandes orientations de la politique régionale « Vie associative », déjà déclinées sur la période 2017-2022 (*notamment en termes de soutien à l'emploi, de valorisation de l'engagement ou encore de structuration des acteurs*), continuaient de répondre aux besoins des acteurs associatifs de notre région. Pour autant, les Assises de la Vie associative et des acteurs jeunesse, organisées le 12 octobre 2022, ont démontré que les dispositifs mis en place devaient être renforcés, modernisés et enrichis.

Feuille n° 1 de la Délibération n° 2023.00035

Délibération n°2023.00035 du 26 janvier 2023 sur la Politique régionale vie associative.

Poids : 626.04 Ko

[Téléchargement](#) [5] [Favoris +](#) [6]

Afficher/masquer la transcription

Délibération n°2023.00035 du 26 janvier 2023 sur la Politique régionale vie associative.

La deuxième délibération du 31 janvier, vient quant a elle poser le cadrage financier pour le portage des guid'assos.

REGION
HAUTS-DE-FRANCE
COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL



Délibération n° 2023.00164

Réunion du 31 janvier 2023

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
8526653

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 03/02/2023
Retour Préfecture : 03/02/2023

Exercice Budgétaire : 2023

Fonction : 348 AUTRES

Direction : DSJVA

| Imputation | Autorisation d'engagement | Autorisation de programme | Phasage prévisionnel des paiements |
|------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------------------|
| 933/348/65748/58000017 | 224 000,00 € | | 2023 138 000,00 € 2024 86 000,00 € |

Thème : C08.05 Vie associative

Objet : Affectation des crédits 2023 au titre du dispositif de soutien aux structures d'accompagnement territorial labellisées Guid'Asso.

La commission permanente du conseil régional Hauts-de-France dûment convoquée par son Président et réunie le 31 janvier 2023, à 09:00, salle des délibérations - 11 mail Albert 1er à Amiens, sous la présidence de Monsieur Xavier Bertrand, Président du conseil régional,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1111-4,

Vu l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,

Vu la délibération n°2021.01288 du Conseil régional du 2 juillet 2021 relative à la délégation d'attributions du Conseil régional à son Président,

Vu la délibération n°2021.01139 du Conseil régional du 2 juillet 2021 relative à la délégation d'attributions du conseil régional à sa commission permanente,

Vu la délibération n°2021.01314 du Conseil régional du 20 juillet 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2023, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu la délibération n°20180831 du conseil régional du 28 juin 2018 relative à l'adoption du plan régional de prévention de la radicalisation et de la charte régionale de la laïcité et des valeurs de la République,

Vu la délibération n°2022.01210 du conseil régional du 23 juin 2022 adoptant la Feuille de route 2022/2027 Rev3, transformons les Hauts-de-France,

Vu la délibération-cadre n°2023.00035 du conseil régional du 26 janvier 2023 adoptant le cadre d'intervention de la politique régionale Vie associative,

Vu l'avis émis par la commission Affaires familiales et sociales (famille, santé, action sociale, citoyenneté, vie associative)

Feuille n° 1 de la Délibération n° 2023.00164

Délibération n°2023.00164 du 31 janvier 2023 sur l'affectation des crédits 2023 au titre du dispositif de soutien aux structures d'accompagnement territorial labellisées Guid'asso.

Poids : 490.11 Ko

[Téléchargement](#) [7] [Favoris +](#) [6]

Afficher/masquer la transcription

Délibération n°2023.00164 du 31 janvier 2023 sur l'affectation des crédits 2023 au titre du dispositif de soutien aux structures d'accompagnement territorial labellisées Guid'asso.



Dates: Jeudi 23 février 2023 - 17:15

Thématiques: [Développement Social](#) [8]

[Participation citoyenne](#) [9]

[Politique de la ville - DSU](#) [10]

Territoires : [Région Hauts de France](#) [11]

Publié le 23 février 2023

URL de la source (modifié le 22/05/2023 - 15:10): <https://www.irev.fr/actualites-0/les-guidassos-pour-sorienter-et-etre-accompagne-dans-la-vie-associative>

Liens

[1] <https://guidasso-hdf.org/>

[2] <https://lmahdf.org/lancement-guidasso/>

[3] <https://www1.ac-lille.fr/jeunesse-engagement-sports-education-populaire-et-vie-associative-122701>

[4] <https://www.scoop.it/topic/piva>

[5] https://www.irev.fr/sites/default/files/atoms/files/2023.00035_deliberation.pdf

[6] <https://www.irev.fr/javascript%3A%3B>

[7] https://www.irev.fr/sites/default/files/atoms/files/2023.00164_deliberation.pdf

[8] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3679>

[9] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3675>

[10] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3692>

[11] <https://www.irev.fr/region-hauts-de-france-1>